



DEPARTEMENT DES LANDES
 COMMUNE DE TARTAS
 ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
 (- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22
 Nombre de présents : 14
 Nombre de votants : 19
 Date de convocation : 18/10/2017

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
 DES
 DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 du 25 octobre 2017**

--- o0o ---

L'an deux mille dix-sept, le vingt-cinq octobre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour M. GOSSELIN), LAMOTHE (a procuration pour M. DUBOS), Mme DEGOS (a procuration pour Mme COURROS), MM. MARSAN, LAFOURCADE, M. GAILLARDET (a procuration pour Mme DAUGREILH), Mme CHAPUIS, MM. DUBUN, BRUEY, Mme GARRIDO, M. DUPLA, Mme THIEBLIN, M. DUCASSE, Mme CELIMON (a procuration pour Mme BRUGAT).

Etaient excusés : M. DUBOS (a donné procuration à M. LAMOTHE), Mmes COURROS (a donné procuration à Mme DEGOS), BRUGAT (a donné procuration à Mme CELIMON), DARGELOSSE, DUBOIS-MAURY, M. GOSSELIN (a donné procuration à M. BROQUÈRES), M. TAUZIA, Mme DAUGREILH (a donné procuration à M. GAILLARDET).

Un scrutin a eu lieu, Mme CELIMON Catherine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance G
 Délibération n°12**

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Ville de TARTAS – Déménagement des Services de la Mairie – Location de locaux

M. le Maire présente le projet :

Comme vous le savez, la municipalité s'est engagée dans la réhabilitation du bâtiment Mairie, qui est le siège des services administratifs et accueil des usagers, ou habitants de la commune.

Aussi, sur la fin d'année 2017 et jusqu'à l'automne 2018, les services vont être transférés au principe de la continuité du service public, dans les locaux de l'ancienne Pharmacie Saint-Félix, au 120-124 de la place GAMBETTA à TARTAS sur une superficie de 198 m2.

Les services seront ouverts au public à cette nouvelle adresse, à compter du **mois de février ou mars 2018 jusqu'au mois de novembre ou décembre 2018**, le temps des travaux. Il était important de donner cette information aux habitants de la commune et usagers.

Le numéro de téléphone de la Mairie et l'adresse mail restent inchangées, ainsi que les coordonnées du site internet de la commune.

M. le Maire informera et sollicitera M. le Procureur de la République du déplacement du secrétariat et des registres d'état-civil. De plus des démarches sont en cours pour utilisation ponctuelle d'autres locaux pour des réunions, mariages, comme la salle polyvalente ou autres lieux sur la commune.

.../...



Pour des raisons pratiques, un bail précisera les conditions de mise à disposition de ces locaux moyennant un loyer mensuel pour la période du 8 janvier 2018 au 31 décembre 2018, avec possibilité de prolongation d'un mois ou deux. La commune fera son affaire des charges afférentes (eau, électricité, téléphone...) ainsi que des taxes au prorata temporis. Un état des lieux sera fait à l'entrée et à la sortie, dont les frais seront partagés entre le propriétaire et le locataire (la commune de TARTAS).

Aussi, il est proposé à notre assemblée :

- D'autoriser M. le Maire à donner communication à la population du déménagement des services de la Mairie dans les locaux de l'ancienne Pharmacie Saint-Félix
- D'autoriser M. le Maire à faire les démarches auprès de M. le Procureur de la République
- D'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents, notamment le Bail.
- De préciser que les crédits sont prévus au budget

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

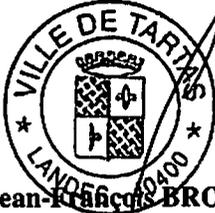
AUTORISE M. le Maire à donner communication à la population du déménagement des services de la Mairie dans les locaux de l'ancienne Pharmacie Saint-Félix.

AUTORISE M. le Maire à faire les démarches auprès de M. le Procureur de la République.

AUTORISE M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents, notamment le Bail.

PRECISE que les crédits sont prévus au budget.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

 Le Maire,
Jean-François BROQUÈRES